

Pour une véritable politique internationale en Région wallonne/Communauté française

Analyse de la note de politique internationale
de la Ministre Simonet de janvier 2006

Maurizio VITULLO

INTRODUCTION

Le premier intérêt de la note est certainement d'exister. La dernière note de politique internationale remonte à plus de 10 ans. L'exercice est donc important d'autant qu'il ambitionne de définir un nouveau cadre politique. Dès la diffusion de la note, la Ministre, à son initiative, a lancé un vaste débat avec l'ensemble des acteurs de la coopération. Nous nous en réjouissons. On peut toutefois regretter que deux années, après sa prise de fonction, furent nécessaires à la Ministre pour lancer le débat sur les orientations générales de la politique internationale de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Commission communautaire française.

La FGTB wallonne entend participer activement et de manière constructive au débat ainsi ouvert. Les remarques qui suivent s'inscrivent dans cet esprit :

1. Les rapports entre le pouvoir fédéral et les entités fédérées ne sont pas abordés. Comment est assurée la cohérence des politiques, la cohérence des actions menées sur le terrain ? Quelles sont les structures de coordination entre les entités fédérées ? Y a-t-il une volonté d'activer la conférence interministérielle des Affaires étrangères, notamment à suite de l'adoption de la présente note ? Aucune volonté explicite d'augmenter les budgets de la coopération notamment via le transfert des moyens dégagés par l'augmentation de APD.

2. Qui est concerné par la note ? La Région wallonne et la Communauté française sans aucun doute même si les accents sont davantage communautaires que régionaux. La Région de Bruxelles capitale ? La Communauté germanophone ?
3. Dès son introduction, la note se fixe comme objectif de définir une stratégie intégrée de relations internationales. Vouloir une stratégie est une chose, mettre les moyens nécessaires à cette stratégie est une autre. Or la note ne fournit aucune indication sur les moyens financiers, sur un plan d'action, un calendrier, sur les résultats escomptés (un cadre logique). Sur ce plan, la note se situe essentiellement au niveau du discours incantatoire.
4. La note entend définir un nouveau cadre global. Mais comment réorienter une politique sans évaluer ce qui a été fait pendant les 10 années précédentes. Quels sont les points forts à consolider ? Quels sont les points faibles à éliminer ou à revoir ? Comment les propositions élaborées dans la note permettront d'améliorer la situation présente ? La note ne fournit aucune réponse satisfaisante.

LES DÉFIS

La mondialisation

1. La note ne fournit aucune analyse politique critique au sujet de la globalisation de l'économie de marché. La mondialisation économique et le libre-échange sont présentés comme une chance à saisir pour la Wallonie et pour Bruxelles. La phraséologie est vague, voire à certains passages, incompréhensible. Ex « La connaissance, les facteurs technologiques, démographiques et politiques seront déterminants pour placer la Wallonie et Bruxelles dans une position de pointe » Qu'entend-on par facteurs technologiques, démographiques et politiques. En quoi sont-ils déterminants ? On l'ignore.
2. Peut-être pour tempérer l'optimisme d'une mondialisation heureuse, la note constate qu'au Sud 3 milliards de personnes vivent avec moins de deux € par jour (c'est-à-dire plus de la moitié de l'humanité !). Que 45 millions de personnes meurent chaque année de faim. Que les pays pauvres s'appauvrissent. L'Afrique en premier. La note se limite au constat, au fait. Aucune analyse politique n'est proposée.
3. La note se limite à juxtaposer ces deux réalités. Aucun lien n'est établi entre l'intégration forcée des pays du Sud dans le système commercial mondial (la marche forcée de la mondialisation) et l'effondrement économique et social de ces pays. La note n'analyse pas les causes structurelles et profondes de la pauvreté.
4. La note entend lutter contre la logique de la guerre des Civilisations et appelle au dialogue et respect notamment entre les deux rives de la Méditerranée. Quelle est donc la stratégie de la Région wallonne et de la Communauté française en la matière ? Euromed est ignoré et la Francophonie à peine effleurée. Quelle coopération va-t-on mettre en œuvre avec Israël et la Palestine ? La note reste silencieuse.

L'Europe

1. La note n'introduit rien de nouveau. On réitère sa foi dans les objectifs de Lisbonne (qui érige la compétitivité et la connaissance comme fin en soi) afin de créer des emplois de qualité compétitifs. La question de l'emploi de qualité défini au sommet de Lisbonne peut nous poser problème. Les objectifs de Lisbonne augmentent la compétitivité, la compétition entre travailleurs, renforcent la flexibilité, la mobilité, multiplient les contrats précaires (détachement de travailleurs, intérimaire, CDD).
2. Au niveau de la politique de développement, la note ne dit rien sur la politique extérieure et de coopération de l'Union européenne (notamment les accords de Cotonou). Y a-t-il une volonté de coordination et cohérence entre l'action internationale de la CF/RW et l'UE ? Sans réponse.

La solidarité internationale

1. La capacité de mobilisation des wallons et bruxellois n'est pas à démontrer. Au-delà du très médiatique 'Tsunami', la mobilisation se manifeste à de nombreuses reprises chaque année (par exemple Opération 11.11.11 ou Iles de Paix) dans un cadre plus large que l'urgence humanitaire.
2. Un aspect frappe à la lecture de la note. Une distinction géopolitique, géostratégique est clairement établie entre, d'un côté, les pays riches ou en transition et, d'autre part, les pays en développement (démunis). Avec les premiers, la Région wallonne et la Communauté française entendent développer les relations essentiellement économiques (investissement de capitaux étrangers, opportunité pour nos entreprises), des relations d'opportunités. Avec les seconds, l'approche est solidaire, humanitaire, voire caritative. Vision des affaires, du business pour les uns, vision humanitaire, solidaire pour les autres.
3. La note donne le sentiment que les pays du Sud ne sont pas concernés directement par les enjeux commerciaux régionaux et mondiaux et à ceux qui lient la Région wallonne et la Communauté française aux pays du Sud.
4. Les politiques s'inscriront naturellement dans le cadre de la déclaration du millénaire mais de manière sélective, sur le plan géographique et sectoriel.

LIEN ENTRE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION WALLONNE ET LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

1. Il s'agit ici de mettre la politique extérieure au service du CAWA et du Plan « Marshall », outils du commerce extérieur. Attention à ne pas développer une approche purement opportuniste et utilitariste des relations internationales.
2. *Création d'activités économiques* : absence de mesures visant à assurer un développement économique durable. La création d'activités et la production de richesse doivent s'inscrire en Région wallonne et Communauté française comme dans le reste du monde dans le respect des Conventions internationales du travail, des lignes directrices de l'OCDE et la Convention de Kyoto pour ne citer que les plus importantes.
3. On peut également regretter la conception « utilitariste » de l'immigration comme main d'œuvre de travail d'appoint et surtout l'instrumentalisation mercantiliste de l'inter-culturalité.
4. Ce chapitre se termine sur 2 courtes lignes sur la place des femmes qui constituent une préoccupation transversale. Parité oblige.
5. Le monde du travail n'est perçu que sous l'angle du développement de l'entreprise. **Les organisations syndicales y sont totalement absentes.** Parties intégrantes et structurantes de la vie socioéconomique en Europe, actives et organisées dans le Sud, les organisations syndicales sont tout simplement relayées aux oubliettes de la politique internationale.

UNE MISSION D'OUVERTURE SUR LE MONDE

La note développe deux approches différenciées selon qu'il s'agisse des pays développés ou en transition et des pays pauvres.

S'ouvrir sur le monde :

1. Avec les pays riches, pour assurer notre propre développement. Les deux objectifs stratégiques (en relation avec le plan Marshall) et les cinq programmes 'Nord » renvoient exclusivement aux compétences communautaires avec un accent marqué sur l'enseignement supérieur. Où sont les Régions ?
2. Avec les pays pauvres, pour « agir dans un esprit de solidarité avec les plus démunis ».
 - 1) **Un objectif stratégique** : Soutenir le développement par l'acquisition de connaissances. Accent mis sur la formation et l'éducation pour atteindre les ODM
 - 2) Le recentrage thématique du programme développement par la connaissance s'applique-t-il également au programme d'appui aux acteurs de la solidarité

(ligne DD et ligne cofinancement des ONG) ? Actuellement, les acteurs peuvent être financés sur base de projets qui entrent dans au moins une des compétences de la Région wallonne et la Communauté française pour la ligne 'développement durable' et les projets de la ligne cofinancement des ONG.

- 3) Ne conviendrait-il pas de laisser une certaine souplesse thématique négociable dans le cadre des accords bilatéraux, en fonction des priorités des pays cibles.
- 4) La note ne dit rien de la volonté de coordonner les actions avec les différents acteurs et les différents bailleurs (Agences onusiennes, coopération fédérale belge, européenne, BM, FMI, Banques de développement, Plan national de lutte contre la pauvreté...).
- 5) Programme d'appui aux acteurs de la solidarité. Appui à la coopération indirecte via les ONG, associations, Ville et Communes et SYNDICATS. Rien n'est dit sur les lignes de cofinancement actuelles, sur l'appui à l'opération 11.11.11, sur l'appui au CNCD, sur la ligne 'développement durable', sur la ligne 'éducation au développement'.
- 6) Recentrage géographique de la solidarité avec les pays du Sud. La note ne dit pas clairement si ce recentrage concerne les deux programmes 'Sud'.

POSITIONNEMENT POLITIQUE EUROPÉEN ET INTERNATIONAL

Sur les options politiques, la note reste très vague.

1. Rien sur la question de la dette.
2. Rien sur le financement alternatif du développement (taxation des flux financiers).
3. Rien sur la réglementation du commerce international des armes.
4. Rien sur l'OMC et notamment sur les négociations touchant à l'agriculture et à la libre prestation des services dans l'UE et dans le monde (voir mode 4 de l'AGCS). Ce point touche notamment la mise en place d'un marché mondial de l'enseignement supérieur, soumis à la libre circulation des prestataires de services, à la liberté d'investissement.
5. Rien sur le Commerce mondial des produits pharmaceutiques et l'accès aux médicaments (cf. OMD santé).

□ □ □